

Avignon le 19 mars 2013,

Compte rendu du C.T.L.
du 14 février 2013, 2^{ème} convocation le 06 mars 2013

Le 14 FEVRIER 2013 :

Le premier point abordé portait sur l'approbation du règlement intérieur des CTL de la DDFiP de Vaucluse :

FO fait remarquer que, selon l'article 49, les séances des comités ne sont pas publiques, et que les personnes participant, à quelque titre que ce soit, aux travaux du comité technique sont tenues à l'obligation de discrétion professionnelle à raison des pièces et documents dont ils ont eu connaissance à l'occasion de ces travaux. La DDFiP reconnaît avoir transmis l'ordre du jour ainsi que les documents de travail, y compris le PV du précédent CTL aux cadres A+ chefs de service ou de poste, et qu'elle aussi est tenue à l'obligation de discrétion professionnelle.

VOTE sur l'approbation du règlement intérieur :
Abstention : FO et CGT
Contre : Solidaires

FO s'est abstenu plus sur le fond que sur la forme du règlement intérieur : en effet en cas de vote, seuls les représentants du personnel sont amenés à se prononcer. Ainsi la DDFiP se désengage au moment du vote des propositions, qu'elle a elle même bien souvent élaborées unilatéralement au préalable. Pour FO, le paritarisme était la base du dialogue social : il imposait que les 2 parties prennent leurs responsabilités dans un vrai débat.

Le point suivant portait sur l'approbation du PV du 21 décembre 2012.

Le CTL « emplois » initialement prévu le 18 décembre 2012 a été reporté au 21 décembre pour absence de quorum (boycotté par FO et la CGT). Instance à laquelle seuls se sont présentés FO et la CGT pour y lire une liminaire commune et voter contre et sans débat au projet de suppressions d'emplois dans le Vaucluse.

VOTE d'approbation du PV : POUR : FO et CGT
CONTRE : Solidaires

Examen des ponts naturels :

L'administration proposait la fermeture complète des services les 10 mai et 16 août 2013.

VOTE : ABSTENTION : FO / CGT
CONTRE : Solidaires

Modification des horaires d'ouverture au public du CFP Avignon Centre Hospitalier :

Afin de s'aligner à la même amplitude d'ouverture journalière de 6 heures que les autres CFP d'Avignon, le poste sera désormais ouvert au public de 9h à 12h et de 13h à 16h.

VOTE : POUR : FO / CGT
ABSTENTION : Solidaires

Evocation de l'entretien professionnel :

Pour 2013, il est indiqué :

- que les règles sont désormais communes à l'ensemble des agents de la DGFIP,
- qu'une convocation à cet entretien est obligatoire ainsi que le compte rendu.
- qu'un agent qui a refusé d'y participer doit lui aussi compléter, signer et adresser à l'autorité hiérarchique le compte rendu sous 15 jours (la signature ne valant pas approbation).

Rappel : le recours se fait en 2 étapes :

- recours de 1^{er} niveau auprès de l'autorité hiérarchique (obligatoire),
- recours de 2^{ème} niveau auprès de la CAPL (si le recours en 1^{er} niveau n'a pas été satisfait).

Voir l'article détaillé sur notre site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/084/>.

Présentation de RSP MEDOC (Refonte des Systèmes de Paiement) :

En expérimentation au SIP Avignon Est depuis novembre 2012, la direction a présenté le déploiement sur le département :

- 1^{ère} vague pour le PRS, les SIE, le SIP/SIE d'Apt prévue en juin,
- 2^{ème} vague pour les autres SIP et trésoreries mixtes en octobre.

Travaux immobiliers :

Présentation des plans du bâtiment 2 concernant l'implantation de la Trésorerie Amendes et des Services Sociaux.

Pour des raisons de sécurité et afin de limiter la circulation des usagers à l'intérieur de la cité administrative, l'accès des public se fera côté « remparts » entre le bâtiment 1 et le bâtiment 2, sur l'emplacement actuel de places de parking de la DDFIP.

La livraison des travaux devrait être effective en juillet.

L'emménagement de France Domaine dans ses nouveaux locaux (anciennement occupés par la FI) est prévue fin mars 2013.

LE 6 MARS 2013 :

A notre arrivée à cette instance, nous avons la surprise de trouver à notre place, un nouveau dossier relatif à la modification du périmètre de transfert des créances au PRS, comprenant une fiche apportant des précisions complémentaires ainsi que le protocole départemental. Nous ne désirons pas ouvrir la séance mais allons dans une pièce voisine pour nous concerter sur la méthode.

A notre retour, la séance est ouverte.

Approbation des procès verbaux des CTPD du 30 septembre 2010, du 28 juin 2011 et du CTL du 05 décembre 2011, non signés par le secrétaire adjoint.

Abstention des 3 organisations syndicales.

Budget prévisionnel 2013 :

Le 14 février, la situation budgétaire au 31/12/2012 ainsi que le budget prévisionnel 2013, nous ont été présentés, et comme attendu, le Vaucluse subit une baisse importante de plus de 12 % (soit plus de 550 000 euros), les postes les plus touchés étant l'affranchissement, les frais de déplacement. La direction a en effet décidé de faire porter faire les économies à réaliser sur ces 2 postes.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** condamne les suppressions d'emplois qui se poursuivent et la réduction des crédits budgétaires qui amplifient la dégradation des conditions de travail des personnels. Les agents des Finances Publiques subissent quotidiennement les conséquences dramatiques de cette politique dans leur vie professionnelle et l'exercice de leurs missions

Nous craignons donc que l'exécution du budget mis à disposition dans notre département relève d'une « mission quasi impossible ». Toutes les OS ayant voté CONTRE le 14 février, le budget a été à nouveau soumis au vote : CONTRE des OS.

Un premier point devrait être fait lors du prochain CTL du 28 mars.

Modification du périmètre de transfert des créances au PRS :

Comme expliqué plus haut, la Direction nous a remis de nouveaux documents avant le début du CTL, documents que nous n'avons donc pas pu étudier au préalable, ce qui est contraire aux règles de fonctionnement d'un Comité Technique Local, les documents devant nous être communiqués au moins 8 jours avant.

Les Organisations Syndicales ayant fait part de leur étonnement, la Direction indique qu'elle a voulu apporter des précisions écrites sur des explications données oralement le 14 février (volume de dossiers professionnels gérés au PRS, précisions sur le périmètre de compétence proposé) et quelques ajustements faits par rapport aux demandes du 14 février. Le protocole quant à lui n'a été modifié que sur les remarques faites précédemment. Nous pensions qu'il s'agissait du même !!!

FO DGFIP avait réaffirmé, lors du Groupe de Travail du 4 juin 2012 relatif au bilan des Pôles de Recouvrement Spécialisés, son opposition à la mise en place de ce type de structure qui, à terme, pourrait avoir l'exclusivité du recouvrement de l'impôt dans un département, éloignant toujours plus l'usager du service public, alors que la crise économique et sociale que nous subissons actuellement démontre toute la nécessité de maintenir des services financiers et fiscaux de proximité.

A la question de **FO** sur le ressenti des agents, et même si la Direction nous indique «qu'il n'y a pas eu de remontées négatives» c'est à juste titre que nous pensons que sans effectifs supplémentaires, il sera impossible d'assurer correctement cette mission. Trop d'incertitudes pèsent encore dans ce dossier.

VOTE : CONTRE de l'ensemble des OS.

Un point d'étape de la mise en œuvre des évolutions de compétence du PRS sera présenté après quelques mois de fonctionnement lors d'un prochain CTL à l'automne 2013.

Campagne de révision des valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux :

Une présentation de cette campagne qui a débuté le 12 février nous est faite.

Elle concerne environ 33 000 locaux, soit 17 000 déclarations devant être déposées pour le 8 avril concernant les déclarations papiers, et jusqu'au 6 mai pour les télédéclarants en fonction du nombre de locaux dont ils sont propriétaires (22 avril de 1 à 10 locaux, 29 avril de 11 à 100 locaux et 6 mai pour plus de 100 locaux).

Des dispositifs ont été mis en place pour en faciliter le déroulement :

- Des structures pour l'accueil physique au CDIF d'Avignon et d'Orange,
- Une cellule VL PRO basée sur Avignon, constituée de 2 EDRA pour gérer en premier lieu tous les appels téléphoniques.
- Une adresse spécifique pour les demandes par courriel.

Questions diverses : sont évoqués les points suivants :

Le jour de carence. : pour 2012, cela correspond à 371 jours recensés (241 jours pour le 1^{er} semestre, 35 pour le 3^{ème} trimestre, et 95 pour le 4^{ème} trimestre). 48 jours pour les agents de catégorie A, 135 pour les B, 176 pour les C et 12 pour les C non titulaires. Monsieur Robert nous indique que les sommes ponctionnées ne vont pas dans les caisses de l'état.

Le contrôle déontologique des dossiers des agents de la DGFIP, conformément à l'information dont nous avons tous été destinataires par mail.

L'installation des services sociaux dans le bâtiment 2. Ne seront installés que 2 bureaux au lieu de 3 initialement prévus. Il n'y a pas de suppression de poste listé pour le Vaucluse mais le départ d'1 agent détaché dans ce service mais partant en retraite sera compensé par 1 agent déjà en poste.

La note du 15 février 2013 sur les remboursements de frais de déplacement. Afin de faciliter le travail du service logistique, les 2 tableaux existants dans les 2 filières, indiquant le kilométrage entre 2 sites, ont été refondus en un seul, d'où certains écarts constatés. **FO** fait remarquer que les remboursements des frais de parking ne sont plus mentionnés et demande ironiquement s'il s'agit d'un oubli. La réponse est négative : il existe des parkings comme celui des Italiens dans lequel l'agent peut y laisser gratuitement son véhicule et utiliser le bus pour se rendre à la Cité.

RESTRICTION BUDGETAIRE OBLIGE !!!

Vos représentants **F.O.-DGFIP** : Mireille COMPAGNAT et Catherine LOCRET .